



République Française Département du PUY-DE-DÔME Canton de GERZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULNAT

Séance du 25 mars 2025

N°2025-14

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY; Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine; Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU; M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain; Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra; Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÉVEILLOUX.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.



Délibération 2025-14

Objet : Modification des tarifs du pôle culturel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2331-1 et suivants du sur les recettes de la section fonctionnement,

Vu la délibération n°2024-12 du Conseil Municipal d'Aulnat en date du 26 mars 2024 fixant les tarifs de l'Accueil de Loisirs, de l'aide aux devoirs et du restaurant scolaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 18 mars 2025,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Madame le Maire souligne le choix effectuée par la Municipalité d'appliquer une augmentation régulière et à minima des tarifs communaux (2.50 %), inférieure au taux actuel de l'inflation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

De modifier le tarif des activités des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de faire évoluer les tarifs de 2,50 % à compter du 1er septembre 2025 comme suit :

	ALSH PERI-SCOLAIRE	
т	ARIF ANNEE SCOLAIRE / 2025-2026	
Zone de tarification	Tranche de tarification quotient familial	MATIN OU SOIF
	0-300	0,68 €
	301-500	1,03 €
	501-700	1,39€
TARIF AULNAT	701-900	1,77€
	901-1200	2,15€
	1201-1400	2,52€
	>1401	2,90€



	ALSH EXTRA SCOLAIRE Mercredis et vacances	
Т	ARIF ANNEE SCOLAIRE / 2025-2026	
Zone de tarification	Tranche de tarification quotient familial	JOURNE
TARIF AULNAT	0-300	3,12€
	301-500	4,79€
	501-700	6,46€
	701-900	8,24€
	901-1200	10,02€
	1201-1400	11,70€
	>1401	13,48€
TARIF EXTERIEUR	0-300	13.66€
	301-700	17,87€
	>701	22.07€

	ALSH EXTRA SCOLAIRE Mercredis et vacances	
	TARIF ANNEE SCOLAIRE / 2025-	2026
Zone de tarification	Tranche de tarification quotient familial	1/2 JOURNEE
TARIF AULNAT	0-300	2.01 €
	301-500	3.12€
	501-700	4.23 €
	701-900	5.35€
	901-1200	6.46€
	1201-1400	7.57€
	>1400	8.79€
TARIF EXTERIEUR	0-300	9.46€
	301-700	12.61€
	>701	14.71€

Pour les séjours occasionnels, le montant facturé aux familles sera défini par tranche de 10 € selon le montant du séjour.



- De préciser que tout repas pris en dehors du service restauration scolaire sera facturé 7,40€;
- ➤ De fixer une indemnité d'absence égale à la moitié du tarif normalement dû SAUF : si l'annulation est signalée avant le lundi de la semaine précédente ou si un certificat médical est présenté 48h au plus tard ;
- De fixer, pour les périodes extrascolaires de tous les ALSH et accueil de jeunes, la cotisation annuelle à 2.10€;
- > De préciser que les conditions tarifaires pour les enfants du personnel municipal fréquentant l'ALSH restent inchangées et sont les suivantes :
 - Le personnel municipal ayant un ou plusieurs enfants fréquentant l'ALSH et habitant sur la commune paie les tarifs Aulnatois les plus bas ;
 - Le personnel municipal ayant un ou plusieurs enfants fréquentant l'ALSH et n'habitant pas sur la commune paie les tarifs Aulnatois en fonction des tranches QF qui lui sont applicables.

ALSH SOIR	EES LES PIXELS
TARIF ANNEE S	COLAIRE 2025-2026
SOIREE Niveau 1	2,62 €
SOIREE Niveau 2	5,26 €

> De modifier les tarifs de l'aide aux devoirs et de faire évoluer les tarifs de 2,5% à compter du 1er septembre 2025 comme suit :

	AIDE AUX DEVOIRS	
TARIF ANNEE SCOLAIRE / 2025-2026		
Zone de tarification	Tranche de tarification	1 SEANCE
TARIF AULNAT	0-700	1,45€
	>701	1,67€



> De modifier les tarifs du restaurant scolaire et de faire évoluer les tarifs de 2,5% à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

	Restauration scolaire	
TARIF ANNEE SCOLAIRE / 2025-2026		
Zone de tarification	Tranche de tarification quotient familial	REPAS
	0-300	3,12€
TARIF AULNAT	301-500	3,60€
	501-700	4,08€
	701-900	4,57€
	901-1200	5,04€
	1201-1400	5,52€
	>1401	6,13€
	0-300	6,30€
TARIF EXTERIEUR	301-700	7,36€
	>701	8,41€

	Tarifs du restaurant scolaire REPAS OCCASIONNELS ELEVES ET AI	DULTES
	TARIF ANNEE SCOLAIRE / 2025-202	
Zone de arification	Tranche de tarification quotient familial	REPAS
TARIF AULNAT	0-300	5,40€
	301-500	5,90€
	501-700	6,41€
	701-900	6,90€
	901-1200	7,41€
	1201-1400	7,91€
	>1401	8,41€
ADULTES		8,41€

- > De valider l'évolution des tarifs des activités susmentionnées telle que présentée dans les tableaux ci-dessus ;
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID: 063-216300194-20250325-202514-DE

En mairie d'Aulnat, Le 25 mars 2025

Madame la secrétaire de séance, COUTANSON Pascale

Le Maire,

MANDON Christine